



ORES ASSETS

Comptes IFRS Consolidés Condensés Intermédiaires au 30 juin 2025

DÉNOMINATION ET FORME

ORES Assets. Société coopérative. Numéro BCE 0543.696.579.

SIÈGE

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

CONSTITUTION

Constituée le 31 décembre 2013. Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

STATUTS

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jules BASTIN, Notaire de résidence à La Louvière, en date du 12 juin 2025, publié aux annexes au Moniteur belge du 19 juin 2025 sous le numéro 0093156.

Table des matières

1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	3
1.1	Compte de résultats consolidé (en k€)	3
1.2	Résultat global consolidé (en k€)	4
1.3	État consolidé de la situation financière - actif (en k€)	5
1.4	État consolidé de la situation financière - passif (en k€)	6
1.5	État consolidé des variations des capitaux propres (en k€)	7
1.6	Tableau consolidé des flux de trésorerie (en k€)	8
2	NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES	9
3	RAPPORT DU RÉVISEUR INDÉPENDANT	42

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

1.1 Compte de résultats consolidé (en k€)

	Note	30/06/2025	30/06/2024	Différence
Chiffre d'affaires	01-A	634.889	541.992	92.898
Soldes tarifaires	01-B	(45.212)	23.678	(68.890)
Autres produits opérationnels		12.869	14.795	(1.926)
Produits opérationnels		602.546	580.465	22.082
Approvisionnements et marchandises	02	(62.871)	(90.278)	27.407
Redevances de transport	02	(132.481)	(97.338)	(35.143)
Redevances de voirie	02	(22.675)	(21.351)	(1.324)
Frais de personnel	08	(97.299)	(95.513)	(1.786)
Réductions de valeur sur créances commerciales	04	(64)	(5.111)	5.047
Autres charges opérationnelles		(92.780)	(87.059)	(5.721)
Charges opérationnelles		(408.170)	(396.650)	(11.520)
Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations sur immobilisations		194.376	183.815	10.562
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	03	(105.625)	(93.915)	(11.710)
Résultat opérationnel		88.751	89.900	(1.148)
Produits financiers		2.164	4.193	(2.029)
Charges financières	05	(32.072)	(27.794)	(4.278)
Résultat financier		(29.908)	(23.601)	(6.307)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		—	—	—
Résultat avant impôt		58.843	66.299	(7.455)
Impôt	09	(15.422)	(19.823)	4.400
Résultat de la période		43.421	46.476	(3.055)
Résultat de la période attribuable au Groupe		43.421	46.476	(3.055)
Résultat de la période attribuable aux tiers		—	—	—

1.2 Résultat global consolidé (en k€)	Note	30/06/2025	30/06/2024	Différence
Résultat de la période		43.421	46.476	(3.054)
Autres éléments du résultat global				
Éléments recyclables dans le compte de résultats		(351)	81	(432)
Variation de juste valeur sur instruments de couverture de flux de trésorerie	04	(464)	(704)	239
Impôt sur les autres éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	09	113	785	(671)
Éléments qui ne seront pas recyclés dans le compte de résultats		(1.316)	1.496	(2.811)
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	08	(1.754)	1.995	(3.748)
Impôt sur les autres éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	09	439	(499)	937
Autres éléments du résultat global des activités net		(1.666)	1.577	(3.244)
Autres éléments du résultat global attribuable au Groupe		(1.666)	1.577	(3.244)
Autres éléments du résultat global attribuable aux tiers		—	—	—
Résultat global de la période		41.755	48.053	(6.298)

1.3. État consolidé de la situation financière – actif (en k€)

	Note	30/06/2025	31/12/2024	Différence
ACTIF				
Actifs non courants		4.635.458	4.533.852	101.605
Immobilisations incorporelles	03	126.758	114.976	11.782
Immobilisations corporelles	03	4.438.825	4.315.817	123.008
Participations dans des entreprises associées		3	3	—
Autres actifs non courants	04	69.872	103.056	50.799
Actifs courants		376.106	339.767	36.339
Stocks		110.935	98.519	12.416
Créances commerciales	04	63.477	38.215	25.263
Autres créances	04	58.297	91.917	(117.604)
Actifs d'impôts courants	04	6.194	1.788	4.406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	89.286	68.865	20.421
Autres actifs courants	04	47.917	40.463	7.454
Total actif hors créances tarifaires		5.011.564	4.873.619	137.945
Créances tarifaires	01-B	229.702	271.913	(42.211)
TOTAL ACTIF		5.241.266	5.145.532	95.734

1.4. État consolidé de la situation financière – passif (en k€)

	Note	30/06/2025	31/12/2024	Différence
PASSIF				
Capitaux propres		1.981.234	2.015.624	(34.389)
Capital		1.017.794	864.445	153.349
Résultats reportés		721.711	761.014	(39.303)
Autres réserves		241.754	390.189	(148.435)
Participations ne donnant pas le contrôle		(25)	(25)	—
Passifs non courants		2.678.778	2.476.962	201.816
Emprunts	05	2.339.432	2.142.409	197.023
Provisions pour avantages au personnel	08	85.812	79.759	6.053
Autres provisions		15.662	13.144	2.518
Passifs d'impôts différés		222.541	228.100	(5.559)
Autres passifs non courants	06	15.332	13.551	1.781
Passifs courants		581.254	652.945	(71.691)
Emprunts	05	252.921	330.207	(77.286)
Dettes commerciales	07	177.154	187.118	(9.964)
Autres dettes	06	120.837	128.651	(7.814)
Passifs d'impôts courants		18.440	86	18.354
Autres passifs courants	06	11.902	6.883	5.019
Total passif hors dettes tarifaires		5.241.266	5.145.532	95.734
Dettes tarifaires		—	—	—
TOTAL PASSIF		5.241.266	5.145.532	95.734

1.5 État consolidé des variations des capitaux propres (en k€)

	Réserves							
	Capital	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Ecarts actuariels des régimes de pension à prestations définies	Réserves statutaires	Total	Résultats reportés	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2025	864.445	73.044	(54.676)	371.820	390.189	761.015	(24)	2.015.625
<u>Résultat global de la période</u>								—
- Résultat du Groupe non distribué						43.421	(1)	43.420
- Autres éléments du résultat global, net d'impôt		(351)	(1.316)		(1.666)			(1.666)
<u>Transactions avec les actionnaires</u>								—
- Dividendes versés au titre de l'exercice précédent				(3.767)	(3.767)	(72.378)		(76.145)
<u>Transferts</u>								—
- Augmentation de capital par incorporation de réserves	153.349			(153.349)	(153.349)			—
- Transferts vers ou depuis les réserves				10.347	10.347	(10.347)		—
Au 30 juin 2025	1.017.794	72.693	(55.992)	225.051	241.753	721.711	(25)	1.981.234

Au 1^{er} janvier 2024	867.464	74.106	(56.152)	320.713	338.668	821.793	(24)	2.027.901
<u>Résultat global de la période</u>								—
- Résultat du Groupe non distribué						46.476		46.476
- Autres éléments du résultat global, net d'impôt		81	1.496		1.577			1.577
<u>Transactions avec les actionnaires</u>								—
- Dividendes versés au titre de l'exercice précédent						(74.668)		(74.668)
- Sortie de la commune de Couvin de l'activité de distribution d'électricité	(3.019)			(1.125)	(1.125)	(768)		(4.912)
<u>Transferts</u>								—
- Transferts vers ou depuis les réserves				41.921	41.921	(41.921)		—
Au 30 juin 2024	864.445	74.187	(54.656)	361.509	381.041	750.912	(24)	1.996.374

1.6 Tableau consolidé des flux de trésorerie (en k€)

	Note	30/06/2025	30/06/2024
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat de la période		43.421	46.476
<i>Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :</i>			
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	03	105.624	93.915
Mouvements sur provisions		4.067	(1.821)
Gains sur la vente d'immobilisations		(38)	(60)
Réductions de valeur sur créances commerciales		217	(5.189)
Réductions de valeur sur stock		8	286
Produits financiers		(2.164)	(4.193)
Charges financières		32.072	27.794
Charges d'impôt reconnues en compte de résultats	09	15.422	19.823
Soldes tarifaires	01-B	19.653	(27.622)
Flux de trésorerie opérationnel avant variations du fonds de roulement		218.282	149.410
Variations du fonds de roulement			
Variation des stocks		(12.424)	(12.442)
Variation des créances commerciales et autres créances	04	(36.395)	(42.207)
Variation des dettes commerciales et autres dettes		(13.330)	(78.278)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		156.133	16.483
Intérêts versés		(24.971)	(28.106)
Intérêts reçus		2.373	3.561
Impôts payés		(6.482)	(1.935)
Soldes tarifaires récupérés	01-B	25.496	3.944
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		152.549	(6.053)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Achat d'immobilisations incorporelles	03	(17.474)	(9.387)
Achat d'immobilisations corporelles	03	(219.562)	(149.259)
Vente d'immobilisations corporelles	03	39	3.610
Autres flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	04	—	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(236.997)	(155.036)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts	05	250.000	132.500
Remboursement d'emprunts	05	(133.000)	(44.225)
Emission et remboursement de prêts et cautionnements		376	69
Remboursement des obligations locatives		(1.402)	(1.098)
Dividendes versés		(11.104)	(11.315)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		104.870	75.931
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		20.421	(85.158)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		68.865	113.995
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		89.286	28.837

2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

Note préliminaire aux états financiers consolidés condensés intermédiaires

Note 01 A -	Chiffre d'affaires
Note 01 B -	Soldes tarifaires
Note 02 -	Coût des ventes
Note 03 -	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 04 -	Créances commerciales, autres créances et actifs d'impôts courants
Note 05 -	Emprunts et charges financières
Note 06 -	Autres dettes, autres passifs
Note 07 -	Dettes commerciales
Note 08 -	Avantages au personnel
Note 09 -	Impôts sur le résultat
Note 10 -	Instruments financiers
Note 11 -	Gestion des risques
Note 12 -	Evènements subséquents

Note préliminaire aux états financiers consolidés condensés intermédiaires

A. Entité comptable et groupe ORES

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué d'ORES Assets sc, intercommunale désignée gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité (ci-après désignée « GRD » ou « ORES Assets ») et de ses filiales ORES sc et Connexio sc. Les associés d'ORES Assets sc sont 199 communes et 8 intercommunales pures de financement (IPF)¹. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le GRD est donc détenu à concurrence de 100% par les pouvoirs publics.

ORES sc, la filiale chargée de l'exploitation, est détenue à 99,72% par ORES Assets, le solde étant détenu par sept des IPF associées dans ORES Assets². Connexio, créée le 1^{er} juin 2019 pour gérer les activités de « centre de contact » du Groupe, est détenue à 93% par ORES Assets. Sept des cent actions de Connexio sont détenues par les mêmes IPF que celles associées en ORES sc. A cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES Assets, Atrias, détenue à concurrence de 16,67%. Du fait de l'influence notable d'ORES Assets sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. ORES sc et Connexio réalisent leurs activités à prix de revient. Le résultat de chaque exercice est donc nul.

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes pour lesquelles ORES Assets est désignée GRD. Le siège social d'ORES assets et d'ORES se situe Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies (Belgique).

B. Approbation des états financiers consolidés

Le Conseil d'administration d'ORES Assets a approuvé et arrêté les états financiers consolidés condensés intermédiaires au 30 juin 2025 du Groupe en date du 15 octobre 2025.

C. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés sont décrites ci-dessous. Elles sont conformes à celle de la dernière clôture comptable du 31 décembre 2024, à l'exception de celle reprise dans la section « C.3 Modification des méthodes comptables ».

¹ CENEO, Finest, Finimo, Idefin, IPFBW, IEG, IFIGA et Sofilux

² CENEO, Finest, Finimo, Idefin, IPFBW, IEG et Sofilux

C.1 Base de préparation

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés comprennent les états financiers consolidés condensés intermédiaires du Groupe pour la période clôturée le 30 juin 2025. Ils ont été préparés conformément à la norme comptable International Accounting Standards (IAS) 34 « *Information financière intermédiaire* » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis en suivant la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, l'euro est la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère) utilisée au sein du Groupe.

C.2 Normes et interprétations nouvelles, révisées et amendées

Le Groupe a appliqué les normes et les interprétations applicables à la période clôturée au 30 juin 2025.

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2025

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2025

- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen)
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen)
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Classement et évaluation des instruments financiers (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026)
- Améliorations annuelles – volume 11 (adoptées au niveau européen le 9 juillet 2025 et applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026)
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026)

Le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune nouvelle norme ou interprétation publiée mais non encore effective et, à l'exception de la norme IFRS 18, pour laquelle une analyse est en cours, le Groupe n'attend pas d'impact significatif lors de l'application de ces nouvelles normes ou interprétations.

C.3 Modification des méthodes comptables

Suite à l'entrée en vigueur de la méthodologie tarifaire 2025-2029 et aux nouveaux tarifs mis en place pour cette période tarifaire, le contexte réglementaire a été modifié par rapport à 2024.

Les tarifs d'application sur l'année 2025

Comme expliqué dans les Comptes consolidés 2024 IFRS ORES Assets, afin de permettre un processus de concertation de qualité, le début de la nouvelle période tarifaire de cinq ans a été reporté d'un an. L'année 2024 a été une période transitoire, basée sur la méthodologie tarifaire 2019-2023. L'année 2025 est la première année de la période réglementaire 2025-2029, régie par la nouvelle méthodologie tarifaire 2025-2025 adoptée par la CWaPE le 31 avril 2023 (ci-après « la méthodologie tarifaire CWaPE 2025-2028 »).

L'année 2024 et le début de 2025 ont principalement été consacrées à différents travaux relatifs à la période réglementaire 2025-2029. La méthodologie tarifaire prévoit l'approbation des tarifs du GRD en deux temps : d'abord l'approbation des revenus autorisés, ensuite la transposition de ces revenus autorisés dans des tarifs. «Les revenus autorisés 2025-2029 électricité et gaz d'ORES Assets ont été approuvés par la CWaPE le 28 mars 2024. Le 29 novembre, le régulateur a approuvé les tarifs électricité 2025 et gaz 2025-2029 d'ORES Assets. Sur la base des lignes directrices du 27 juin 2024 de la CWaPE relatives à une nouvelle structure tarifaire applicable aux utilisateurs de réseaux de distribution d'électricité en basse tension, les tarifs 2026-2029 électricité d'ORES Assets ont été approuvés le 26 juin 2025. Ces tarifs électricité du 26 juin 2025 tiennent également compte des deux modifications des revenus autorisés électricité d'ORES Assets approuvées par la CWaPE : d'une part, celle permettant le déploiement généralisé des compteurs communicants au 31 décembre 2029 (voir ci-dessous) et, d'autre part, celle tenant compte de la modification de l'allocation des subsides obtenus dans le cadre du Plan RepowerEU. Les tarifs non-périodiques électricité et gaz 2025-2029 ont été approuvés le 19 décembre 2024 par la CWaPE. Les tarifs de refacturation des coûts de transport électricité 2025, approuvés le 29 novembre 2024, ont fait l'objet d'une modification le 13 février 2025 pour y intégrer les tarifs OSP et surcharges d'Elia, approuvés le 28 novembre 2024 par la CREG.

Suite à l'adoption le 25 avril 2024 par le Parlement wallon d'une modification du décret électricité afin de notamment instaurer le déploiement généralisé des compteurs électriques communicants avant 2030, le 6 juin 2024 la CWaPE a mis en conformité sa méthodologie tarifaire 2025-2029. Cette adaptation a permis aux GRD de déposer des propositions de modification des revenus autorisés électricité pour tenir compte de ce déploiement généralisé.

Détermination des éléments du revenu autorisé dans la méthodologie 2025-2029

Comme pour les périodes réglementaires précédentes, la méthodologie tarifaire prévoit un double contrôle des revenus autorisés et de l'application des tarifs. Ex-ante le régulateur approuve les revenus autorisés et les tarifs des GRD déterminés pour la période réglementaire de cinq années (2025-2029). Ensuite, annuellement, le régulateur exerce un contrôle ex-post de la réalité des coûts du GRD avec pour objectif de contrôler les montants de bonus / malus sur les coûts contrôlables et de décider des montants des soldes réglementaires sur les coûts non contrôlables.

Le modèle de régulation est un modèle hybride combinant des charges contrôlables soumises à une régulation de type revenue-cap et des charges non contrôlables soumises à une régulation de type cost-plus. Les charges contrôlables sont déterminées ex-ante à partir de charges historiques et sur base de règles d'évolution et de paramètres (l'inflation et le facteur d'efficacité) déterminés dans la méthodologie tarifaire. Ex-post, si les charges contrôlables réelles s'avèrent être inférieures (respectivement, supérieures) au niveau autorisé ex-ante, le résultat du GRD est augmenté (respectivement, diminué) à due concurrence. On parle de bonus / malus au résultat de l'entreprise selon que le résultat de l'entreprise est majoré / minoré. Dès lors, ces écarts sont ajoutés ou déduits des bénéfices des GRD et de leurs associés et n'auront pas d'incidence sur les tarifs, ni pendant la période réglementaire, ni par la suite.

Depuis l'exercice 2024, les méthodologies tarifaires prévoient également un mécanisme de révision ex-post des budgets des coûts contrôlables sur base de l'indice santé réel de ces années. Ce mécanisme permet de se prémunir contre les hausses imprévisibles et incontrôlables d'inflation. A des fins de cohérence, ce mécanisme de révision de l'indexation fonctionne dans les deux sens et implique que si l'indice santé réel devait être inférieur à l'indice santé budgété, le budget des coûts contrôlables calculé ex-post sera inférieur au budget des coûts contrôlables calculé ex-ante. L'intégration de cet écart dans les tarifs futurs se fera par le biais des soldes réglementaires.

Les charges non contrôlables (voir leur définition ci-dessous) et les volumes³ sont quant à eux budgétés par les GRD sur la base de best-estimates. Lors du contrôle ex-post, qui se fait annuellement, le régulateur détermine les montants des soldes réglementaires qui peuvent être intégrés dans les tarifs futurs auxquels ils sont intégralement affectés. En ce qui concerne les charges non contrôlables, selon que l'écart entre les charges budgétées et les charges réelles est positif / négatif, on parle d'un déficit / excédent réglementaire ou d'un actif / passif réglementaire. Un excédent / passif réglementaire signifie que les charges budgétées ont été supérieures aux charges réelles et qu'une partie de ces charges doit être restituée aux utilisateurs de réseau par l'intermédiaire d'une révision à la baisse des tarifs, au sein de la période réglementaire ou à la période réglementaire suivante. Pour ce qui concerne les volumes, des quantités de référence (kW, kWh, nombre d'utilisateurs de réseau / nombre d'EAN, etc.) sont prédéterminées par les GRD sur la base des volumes qu'ils ont prévu de vendre aux utilisateurs de leurs réseaux. Si les volumes réels sont supérieurs / inférieurs aux volumes prévus, ils généreront un excédent / passif réglementaire ou un déficit / actif réglementaire. Les écarts de charges non contrôlables et de volumes sont enregistrés annuellement par les GRD sur un compte distinct d'actif ou de passif en attente d'une allocation finale au cours de la période tarifaire en cours ou des périodes tarifaires suivantes, soit comme créance tarifaire (déficit / actif

³ Appliqués aux tarifs approuvés, ces volumes vont déterminer le chiffre d'affaires qui couvre le revenu autorisé du GRD.

régulateur), soit comme dette tarifaire (ex-cédent / passif régulateur). Les volumes de la période 2025-2029 ont été estimés sur la base des chiffres des dernières réalités disponibles et tenant compte des nouveaux usages, notamment les véhicules électriques, attendus sur le réseau.

Le revenu autorisé du GRD est composé principalement des éléments suivants :

1. des charges nettes opérationnelles :
 - charges nettes contrôlables (dont entre autres un nouvel élément, les charges additionnelles de transition).
 - charges nettes non contrôlables ;
2. de la marge bénéficiaire équitable ;
3. des charges nettes relatives au déploiement des compteurs communicants ;
4. de la quote-part des soldes régulatoires approuvés et affectés ;
5. du terme « qualité ». Il s'agit d'un incitant financier calculé ex-post et qui n'entre pas directement dans la détermination du revenu autorisé ex-ante (voir ci-dessous).

1. Les charges nettes opérationnelles contrôlables et non contrôlables

En ce qui concerne les charges nettes opérationnelles 2025-2029, elles sont déterminées de la manière suivante :

- pour les charges nettes⁴ contrôlables :
 - elles sont de trois types : celles relatives aux obligations de service public, celles relatives aux immobilisations (les amortissements) et les autres
 - pour 2025, elles sont déterminées :
 - à partir de la moyenne des charges nettes contrôlables réelles d'ORES Assets de 2019 à 2022 indexées à 2025
 - avec application d'un facteur d'amélioration de l'efficacité :
 - il s'agit d'un facteur individualisé par GRD et par fluide dont l'objectif pour la CWaPE est d'inciter financièrement les GRD à atteindre un niveau de coûts efficaces
 - ce facteur n'est pas applicable aux charges liées aux OSP et aux investissements (amortissements)
 - il s'élève pour ORES Assets à 1,430% / an pour l'électricité et à 0,632% / an pour le gaz
 - pour 2026 à 2029, elles sont déterminées en :
 - indexant le montant des charges nettes contrôlables de l'exercice précédent (au moment de l'établissement du revenu autorisé, par la prise en compte de l'indice santé prévisionnel tel que publié par le Bureau fédéral du plan) et ;
 - en appliquant, pour les charges autres que celles liées aux OSP et aux investissements (amortissements), le facteur d'amélioration de l'efficacité du GRD évoqué ci-dessus
- pour les coûts additionnels de transition :

⁴ Le terme 'nette' réfère à la déduction d'éventuels produits ; il s'agit donc de charges nettes de produits.

- il s'agit d'un nouveau type de coût faisant partie des charges nettes contrôlables. Il concerne des budgets complémentaires octroyés par la CWaPE pour tenir compte des besoins des GRD nécessaires à faire face aux défis de la transition énergétique (notamment couvrir partiellement l'extension du réseau ainsi que l'évolution de la pointe de charge basse tension qui en découlent).
- des montants maximums autorisés sont fixés par année dans la méthodologie tarifaire 2025-2029. Ainsi, pour l'électricité, pour ORES Assets, il s'agit de 1.000.286 € en 2025, augmentant chaque année pour atteindre 5.060.213 € en 2029
- pour les charges nettes non contrôlables : elles sont déterminées à partir de budgétisation des coûts par ORES. Les charges non contrôlables pour la période 2025-2029 sont listées de manière limitative à l'article 12 de la méthodologie tarifaire 2025-2029. Exemples : la redevance de voirie, la redevance de transport, la charge fiscale effectivement due déterminée pour l'activité régulée du GRD après déduction le cas échéant de l'impôt sur le bonus, ...

2. La marge bénéficiaire équitable

La marge bénéficiaire équitable constitue la rémunération du capital investi dans la base d'actifs régulés (regulated asset base ou « RAB ») du GRD. Le capital investi est constitué tant des fonds propres (le capital investi par les associés - REMCI) que des financements externes du GRD (le coût des emprunts souscrits ou émis). La marge bénéficiaire équitable est calculée via l'application du pourcentage de rendement autorisé à la base d'actifs régulés.

A. L'actif régulé

La valeur de la base d'actifs régulés évolue d'une année à l'autre en fonction des nouveaux investissements, des amortissements, des interventions de tiers et des subsides ainsi que des mises hors service.

La méthodologie tarifaire 2025-2029 réalise une distinction dans l'actif régulé entre :

- d'une part, la plus-value de réévaluation liée aux immobilisations corporelles
- d'autre part, les valeurs nettes comptables des éléments suivants, pour autant qu'ils fassent partie de l'activité régulée du GRD et qu'ils soient approuvés par la CWaPE :
 - les immobilisations corporelles ;
 - les immobilisations incorporelles liées aux projets informatiques telles qu'approuvées par le réviseur, dissociées du matériel, acquises ou créées pour la gestion des activités régulées (à partir du 1^{er} janvier 2014) ;
 - les immobilisations en cours.

B. Le pourcentage de rendement

Le pourcentage de rendement autorisé est déterminé sur la base de la formule du coût moyen pondéré du capital (ci-après « CMPC » ou, en anglais, « WACC » (weighted average cost of capital)).

Pour la période réglementaire 2025-2029, il a été fixé par la CWaPE à un taux de 4,027% (pour la plus-value de réévaluation, ce taux est appelé à diminuer annuellement pour atteindre 2,416% en 2029).

Ces taux sont issus de la pondération du coût des fonds propres et du coût des dettes selon une clé de répartition de 47,5% de fonds propres pour 52,5% d'endettement :

- en ce qui concerne le coût des fonds propres, la méthodologie tarifaire 2024 fixe un taux de rémunération de 5,502 %. La méthodologie tarifaire 2025-2029 fixe ce taux à 5,07%
- en ce qui concerne le coût des dettes externes, la méthodologie tarifaire 2024 fixe le taux à 2,743 %. La méthodologie tarifaire 2025-2029 fixe ce taux à 3,08%. Si les charges financières dépassent ce plafond, le dépassement constitue un écart qui devra être supporté par le GRD. À l'inverse, si les charges financières sont inférieures à ce plafond, la différence constitue un montant supplémentaire de REMCI pour le GRD.

La formule suivante est appliquée :

$$CMPC = \frac{E}{E + D} * k_E + \frac{D}{E + D} * k_D$$

Avec :

Composante	Sous composante	Définition
	E	Valeur des fonds propres
	D	Valeur des dettes financières
	$\frac{E}{E + D}$	Ratio des fonds propres exprimé en pourcentage
	$\frac{D}{E + D}$	Ratio d'endettement exprimé en pourcentage
k_D	Coût des dettes avec frais = coût des dettes hors frais + frais de transaction	
k_E	Coût des fonds propres $k_E = r_{f1} + \beta_e (k_m - r_f)$	
	r_{f1}	Taux sans risque du coût des fonds propres
	β_e	Bêta des fonds propres
	$k_m - r_{f1}$	Prime de risque de marché
	k_m	Taux de rendement espéré sur le marché

Pour la période réglementaire 2025-2029, la définition des composants de cette formule et la valeur des paramètres sont les suivants :

Avec :

Composante	Sous composante	Définition
E		Capitaux propres
D		Dettes financières
k_D	Coût de la dette $k_D = k_{nd} * r_n + k_{ad} * (1 - r_n) + f_t$	
	f_t	Frais de transaction
	k_{nd}	Coût de la nouvelle dette
	k_{ad}	Coût de l'ancienne dette
	r_n	Ratio nouvelle dette / dette totale
k_E	Coût des capitaux propres $k_E = r_f + \beta_e (k_m - r_f)$	
	r_f	Taux sans risque
	β_e	Bêta des capitaux propres, couvrant le risque d'exposition au risque de marché d'une activité régulée d'un GRD
	$k_m - r_f$	Prime de risque de marché

Composante	Abréviation	Valeur 2025-2029
Taux sans risque nominal	r_f	1,64 %
Prime de risque de marché	$k_m - r_f$	4,70 %
Bêta des fonds propres	β_e	0,73
Coûts des fonds propres	k_E	5,07 %
Ratio nouvelle dette / dette totale	r_n	55 %
Coût de l'ancienne dette	k_{ad}	1,70 %
Coût de la nouvelle dette	k_{nd}	4,03 %
Frais de transaction	f_t	0,10 %
Coût de la dette	k_D	3,08 %
Ratio d'endettement	D/E+D	52,5%
Ratio des fonds propres	E/E+D	47,5%
Coût moyen pondéré du capital	CMPC	4,027 %

Le pourcentage de rendement autorisé applicable à la plus-value de réévaluation est le suivant (réduction annuelle à raison d'un dixième par année) :

	Valeur (%)
2025	4,027%
2026	3,624%
2027	3,222%
2028	2,819%
2029	2,416%

Le CMPC ainsi calculé est un taux après impôt, l'impôt des sociétés sur la marge bénéficiaire étant considéré comme un coût non contrôlable. L'impôt des sociétés sur le bonus est considéré comme un coût contrôlable.

3. Les charges nettes relatives au déploiement des compteurs communicants

Les charges nettes relatives au déploiement de compteurs communicants électricité sont budgétées sur base du plan de déploiement des compteurs communicants électricité d'ORES établi dans le respect du cadre légal.

Ces charges comprennent des charges nettes opérationnelles, des charges nettes liées aux immobilisations corporelles additionnelles ainsi que des charges nettes liées aux immobilisations incorporelles additionnelles. Elles sont déterminées en complétant, à partir des hypothèses propres à ORES, le modèle de business case arrêté par la CWaPE.

4. La quote-part des soldes réglementaires approuvés et affectés

À l'heure actuelle, toutes les décisions sur les soldes réglementaires fixant le niveau des soldes jusqu'à l'année 2024 ont été prises par la CWaPE. Conformément à la procédure en vigueur, ORES a introduit le 30 juin 2025 son dossier relatif à l'exercice ex-post 2024. Les calendriers de contrôle de la CWaPE prévoient une intégration possible de ces soldes dans les tarifs dès 2026.

Ainsi, dans les comptes au 30 juin 2025 figure un montant cumulé de soldes réglementaires de 229,7 M€.

5. L'incitant sur la qualité de service

Afin d'éviter que la maîtrise des charges nettes ne soit réalisée au détriment de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution ainsi qu'au détriment de la qualité des services rendus, la CWaPE a introduit dans la détermination du revenu autorisé depuis 2019 un incitant financier reflétant le niveau de performance du GRD : le facteur Q.

C.4 Jugements significatifs appliqués aux méthodes comptables

Emprunt contracté en 2025 d'un montant de 250 M€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Date de transaction : 15 avril 2025
- Emetteur : ORES avec la garantie d'ORES ASSETS
- Montant : 250 M€
- Allocation et maturités :
 - 75 M€ /7 ans
 - 65 M€/10 ans
 - 70 M€/10 ans
 - 40 M€ /15 ans
- Remboursement du capital à l'échéance (Bullet)
- Devise : Euro (via cross currency swaps USD/EUR & CAD/EUR)

Commentaires sur la transaction :

- s'inscrit dans la stratégie de financement qu'ORES a mise en place depuis la fin 2024 afin de répondre aux importants investissements et aux besoins de trésorerie identifiés dans le cadre de son plan industriel, qui vise à accélérer la transition énergétique en Wallonie. La démarche repose sur une diversification des sources de financement, permettant à ORES de mobiliser des ressources suffisantes pour soutenir l'ensemble de son programme de financement.
- respecte des principes de financement en ORES :
 - o Les produits dérivés conclus par ORES sont utilisés à des fins de couverture et non de spéculation ;
 - o La dette financière est en euros. Pour cette transaction, les investisseurs ont accepté d'assumer le risque de change et ont conclu des swaps de devises (CCIRS) pour convertir les montants engagés et les flux de la transaction en euros. L'idée était de neutraliser le risque devise inhérent à la transaction. Bien que cela ne soit pas son intention, ORES a contractuellement la possibilité de rembourser anticipativement cette dette financière, auquel cas le gain ou la perte qui résulterait du règlement des swaps serait transféré à ORES ;
 - o Comme chaque produit dérivé est lié à un emprunt, un éventuel remboursement anticipé par ORES entraînerait le paiement d'une indemnité sur l'emprunt ainsi que sur le swap de devises, ce qui augmenterait le coût de sortie et réduit donc la possibilité qu'une décision de remboursement anticipé soit justifiée économiquement.
 - o Vu que les swaps ont été conclus par les investisseurs, ORES ne dispose pas des données de contrat pour les instruments dérivés négociés et n'est pas en mesure d'en assurer le monitoring et de déterminer le gain net (gain de change – coût de sortie) qu'ORES réaliserait en cas d'un éventuel remboursement anticipatif. Ceci a aussi pour conséquence qu'une valorisation de la juste valeur de ces instruments serait extrêmement compliquée à réaliser par ORES ;

De ce qui précède et compte tenu des financements à mobiliser dans les années à venir, il apparaît très peu probable qu'ORES puisse allouer des ressources pour procéder à des arbitrages sur ses emprunts au cours des prochaines années. La priorité du management actuel demeure la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation du plan industriel et à la gestion optimale de la trésorerie, laissant peu de marge pour des opérations d'optimisation ou de remboursement anticipé qui entraîneraient des coûts additionnels.

Au vu de ce qui précède, l'instrument dérivé incorporé à l'emprunt USSPP est évalué à une juste valeur de zéro à la date de signature du contrat ainsi qu'à la date de clôture semestrielle des comptes de juin 2025.

D. Faits marquants du premier semestre 2025

Tout au long du 1^{er} semestre 2025, ORES a poursuivi l'ambition décrite dans son plan stratégique « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous » et la mise en œuvre des trois axes de cette stratégie. Le 1^{er} axe, relatif à l'investissement massif dans les réseaux et la gestion des données, a particulièrement mobilisé ORES. Les investissements réalisés au cours du 1^{er} semestre 2025 ont bondi, enregistrant une hausse de plus de 40% par rapport à ceux constatés à la même période en 2024. En avril 2025, ORES a présenté à ses parties prenantes son plan de modernisation des réseaux de distribution d'électricité pour

la période 2026-2030, fondé sur des hypothèses d'électrification croissante liées aux énergies renouvelables, à la mobilité, au chauffage et à l'industrie. Ce plan, qui intègre une hausse des prix unitaires, reflétant notamment l'évolution des coûts des matières et des entrepreneurs nécessaires aux investissements à réaliser sur le réseau, a été déposé à la CWaPE le 2 mai 2025. Il a également été soumis à une consultation publique et, à la date de rédaction de ce rapport, son examen par la CWaPE est toujours en cours.

La vectorisation des plans du réseau, après la phase pilote menée en 2024, est désormais en phase d'industrialisation.

Un marché conjoint RESA et ORES relatif au déploiement généralisé des compteurs communicants a été attribué. Il doit permettre au GRD de respecter ses nouvelles obligations de déploiement massif et généralisé de ce type de compteurs. Pour ORES, cela représente la pose d'environ 700.000 compteurs communicants. Il comporte des exigences élevées en matière de qualité d'exécution, de satisfaction client et de maîtrise des outils informatiques.

Les systèmes informatiques d'ORES ont également évolués pour permettre la transmission aux fournisseurs des données quart horaire issues des compteurs communicants.

La CWaPE a adopté plusieurs décisions importantes relatives à ORES Assets au cours du 1^{er} semestre 2025. Dans l'ordre chronologique, évoquons d'abord l'approbation, le 13 février, d'une révision des tarifs de refacturation du transport des gestionnaires de réseaux de distribution (ci-après GRD) wallons pour 2025, pour y intégrer des nouveaux tarifs d'Elia. Le 20 février, autre étape clé dans le cadre du déploiement généralisé des compteurs communicants, la CWaPE a approuvé la demande de révision du revenu autorisé électricité 2025-2029 d'ORES Assets afin de permettre le financement de ce déploiement. Le 3 avril, le régulateur a approuvé une modification de moindre importance de ce revenu autorisé électricité suite à la réallocation de la subvention « RepowerEU » au seul financement de compteurs communicants. Le 26 juin, la CWaPE a approuvé les propositions de tarifs périodiques de distribution d'électricité pour les années 2026 à 2029. Enfin, les soldes relatifs à l'exercice d'exploitation 2023 pour l'électricité et le gaz ont été approuvés respectivement les 20 et 15 mai 2025 par le régulateur wallon. L'approbation du solde électricité 2023 constitue, par ailleurs, le dernier élément financier nécessaire au paiement du solde lié à l'opération de reprise du réseau de distribution électricité de la ville de Couvin par l'AIESH.

Parmi les évènements financiers survenus au cours du 1^{er} semestre 2025, mentionnons tout d'abord, après de nombreux échanges entre ORES et NEOWAL, l'approbation par les intercommunales pures de financement associées en ORES Assets de la politique de dividendes 2025-2039 d'ORES Assets. Les principes de cette politique ont été intégrés dans une convention d'associés signée par les parties en mars 2025. Une opération de financement obligataire de 250 M€, avec des investisseurs institutionnels américains et un canadien, a été finalisée en avril, par ORES. L'Assemblée générale d'ORES Assets du 12 juin 2025 a, quant à elle, approuvé le transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible pour un montant de 153,35 M€. Ce transfert, qui ne modifie pas le montant global des capitaux propres, permet de renforcer la solidité financière d'ORES Assets et, par conséquent, celle du groupe ORES. Toujours en lien avec les fonds propres, des clarifications apportées à l'allocation des subsides reçus du Gouvernement wallon en 2024 ont conduit à l'enregistrement sur le 1^{er} semestre 2025 de corrections relatives aux actifs financés au cours de cette année.

Des actions ont également été mises en place au cours de ce semestre dans le cadre des 2^{èmes} et 3^{èmes} axes stratégiques (liés, d'une part, à la relation clients et, d'autre part, à la modernisation de l'entreprise et de ses outils). Evoquons ainsi, le lancement d'un nouvel espace sur le site internet d'ORES destiné aux grandes entreprises ; la campagne de communication invitant les clients basse tension à déclarer leur borne de recharge pour voiture électrique ; l'élargissement de l'accès au portail « myORES » à tous les clients d'ORES tout en facilitant la connexion par « itsme® » ; la journée d'information et d'échange à destination des acteurs de l'éolien, du photovoltaïque industriel et du stockage par batteries ou encore la campagne de notoriété.

Les évènements suivants sont également à relever pour le 1^{er} semestre 2025. En mars 2025, ORES a obtenu la certification ISO 27001 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Frédéric Mallefait a été nommé nouveau directeur informatique (CIO) d'ORES en mai et a pris ses fonctions fin juin. Tout au long du semestre, la résolution des difficultés rencontrées lors du lancement de la plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias) a constitué une priorité pour ORES. A la suite de l'analyse qu'elle a menée sur les problèmes d'échange de données et de blocage observés sur le marché, la CWaPE a transmis, en avril 2025, un courrier à ORES Assets. Ce courrier l'enjoint à respecter trois demandes, sous peine d'amendes administratives. Des plans d'actions supplémentaires ont été mis en place pour respecter au mieux ces injonctions et des contacts réguliers ont lieu avec la CWaPE pour leur suivi. La première demande portait sur le traitement de certaines plaintes liées aux points de blocage, à réaliser pour le 31 mai 2025. A la date de rédaction du présent rapport, ces plaintes ont toutes été solutionnées. La deuxième demande concerne la mise en place d'un plan d'apurement des points bloqués de longue durée, avec des échéances fixées au 1^{er} juillet, au 1^{er} septembre et au 1^{er} octobre 2025. Ce plan est actuellement en cours de mise en œuvre. La troisième demande concernait la transmission, pour le 31 mai 2025, d'une définition concertée avec les acteurs de marché d'un retour à des conditions de fonctionnement normal du marché. Cette définition ayant été transmise dans les délais, cette demande est donc, comme la 1^{ère}, clôturée. A défaut de respect de ces échéances, des amendes administratives pourraient être imposées à ORES Assets. Toutefois, cette dernière est dans l'impossibilité de les estimer de manière fiable, raison pour laquelle aucune provision n'a été constituée dans les comptes du 30 juin 2025.

Pour rappel, la REMCI constitue l'indemnisation du capital investi dans la base d'actifs régulés, rémunération à laquelle ORES Assets a droit pour son activité « gestion des réseaux » et qui constitue une part importante du bénéfice du Groupe. Elle s'est élevée à fin juin 2025 à 51.733 k€ contre 53.927 k€ fin juin 2024 (-2.194 k€).

Annexes à l'état du résultat global

Note 01-A. Chiffre d'affaires (en k€)

	30/06/2025	30/06/2024
<u>Électricité</u>		
Redevance de transit	463.160	383.988
Obligations de service public (OSP)	13.171	20.487
Autres	1.519	1.562
	477.850	406.037
<u>Gaz</u>		
Redevance de transit	135.871	113.753
Obligations de service public (OSP)	7.995	8.652
	143.866	122.405
<u>Non alloué</u>		
Gestion de stock tiers	2.656	2.443
Contrats de construction	10.518	11.106
	13.174	13.549
Total chiffre d'affaires	634.890	541.991
<i>Obligations de prestations remplies progressivement</i>	633.371	540.429
<i>Obligations de prestations remplies à un moment précis</i>	1.519	1.562

Les explications sur la nature des différentes catégories de chiffre d'affaires figurent dans les Comptes consolidés IFRS ORES Assets 2024.

Redevance de transit

Comme indiqué ci-dessus, l'année 2025 a vu la mise en place de nouveaux tarifs de distribution et de transport, à la hausse par rapport à la période régulatoire précédente. Ceci explique donc en grande partie l'augmentation constatée aussi bien en électricité qu'en gaz de la redevance de transit, de respectivement +20,62% et +19,44%. De plus, les quantités facturées sont également reparties à la hausse : +3,63% en électricité et +5,4% en gaz.

Obligation de service public (OSP)

La diminution constatée au niveau des ventes OSP, surtout en électricité, provient en grande partie d'une diminution du prix de vente relatif aussi bien au tarif social, de l'ordre de -24%, et que de celui lié aux clients sous fournisseur X, de près de 44%.

Note 01-B. Soldes tarifaires (en k€)**1. État de la situation financière****Créances tarifaires**

Soldes de distribution et de transport

30/06/2025**31/12/2024**

229.702

271.913

229.702**271.913****Dettes tarifaires**

Soldes de distribution et de transport

—

—

—

—

Total soldes tarifaires**229.702****271.913***Période tarifaire précédente*

(4.977)

11.339

Période tarifaire en cours

234.679

260.574

2. Détail de l'évolution des soldes tarifaires**30/06/2025****30/06/2024**

Par l'état du résultat global

(45.149)

23.678

Autres

2.937

27.631

(42.211)**51.309****3. État du résultat global****Electricité****30/06/2025****30/06/2024**

Année en cours

(2.935)

34.217

Années antérieures

(11.941)

—

(14.876)

34.217

Gaz

Année en cours

(18.804)

(650)

Années antérieures

(4.544)

(3.982)

(23.348)

(4.632)

Transport

Année en cours

2.086

(5.907)

Années antérieures

(9.010)

—

(6.924)

(5.907)

Total soldes tarifaires**(45.148)****23.678**

Une information détaillée de la méthodologie tarifaire 2025-2029 de la CWaPE est présentée au point c.3 ci-dessus. Quant à celle relative à 2019-2023, dans la continuité de laquelle s'inscrit très largement la méthodologie tarifaire de l'exercice 2024, et de l'environnement réglementaire dans lequel opère le Groupe, elle est décrite dans le point 3.A.15. des comptes IFRS consolidés ORES Assets 2024. Nous nous référons également à ces comptes consolidés IFRS 2024 pour le détail de la comptabilisation des soldes tarifaires, et notamment l'hypothèse que ceux-ci seront recouverts dans le futur.

Les soldes tarifaires à fin juin 2025 comptabilisés au bilan résultent en des actifs réglementaires de 229,7 M€ (contre un actif réglementaire de 271,9 M€ fin 2024) et proviennent des écarts constatés entre les coûts réellement engagés pendant cette période réglementaire et les dépenses budgétaires initiales approuvées par le régulateur. Les variations de cette année sont relatives :

- Aux soldes réglementaires de distribution de l'exercice : -2,9 M€ en électricité et -18,8 M€ en gaz ;
- Aux soldes réglementaires de distribution antérieurs récupérés : -11,9 M€ en électricité et -4,5 M€ en gaz ;
- Aux soldes de transport : +2,1 M€ relatif à l'année 2025 et -9 M€ relatif à l'année 2022-2023 (décision de la CWaPE d'affectation de 100% de ces soldes en 2025) ;
- Au mouvement bilantaire de +2,9 M€ repris en « Autres » résultant d'un transfert des autres actifs courants vers les soldes tarifaires suite à l'obtention des soldes définitifs de transport de l'exercice 2024.

Tant au niveau de l'électricité que du gaz, le solde réglementaire distribution relatif à l'exercice 2025 résulte de la contraction de ces éléments :

- L'effet volume en gaz principalement : passifs réglementaires enregistrés car les quantités distribuées en 2025 ont été plus élevées que celles budgétées (volumes réels en hausse en électricité et en gaz – voir à ce sujet la note 01-A) ;
- Le prix d'achat des pertes électricité, en baisse par rapport à 2024 mais aussi par rapport à celui budgété, générant des passifs réglementaires ;
- Des charges moins importantes émanant de factures émises dans le cadre du processus de réconciliation financière générant également des passifs réglementaires.

Note 02. Coût des ventes (en k€)

	30/06/2025	30/06/2024
Approvisionnements et marchandises		
Achat d'énergies (OSP - gaz et électricité)	21.758	37.019
Pertes sur réseau (électricité)	27.354	43.268
Marchandises	13.760	9.991
	62.871	90.278
Redevances de transport (électricité)	132.481	97.338
Redevances de voirie	22.675	21.531
	218.027	208.966

Achat d'énergie et Perte sur réseau

En électricité, aussi bien les achats d'énergie liés à notre clientèle propre (OSP) que ceux liés à nos pertes sur le réseau électrique sont en diminution (-15,3 M€ en OSP et -15,9 M€ au niveau des pertes). Cette réduction est due principalement à un prix d'achat en baisse, fixé sur base d'un nouveau marché public pour les années 2025-2026. Une partie de la diminution est rétrocédée au marché via les tarifs et génère des passifs régulatoires à fin juin 2025 (voir à ce sujet la note 01-B).

Au niveau du gaz, par contre, bien que les quantités achetées soient restées stables, les achats sont en hausse principalement suite à un prix moyen du gaz plus élevé en 2025 de 68,1% par rapport au prix moyen de juin 2024.

Redevances de transport

La redevance de transport facturée par Elia augmente considérablement cette année, de plus de 35,1 M€. Cette évolution est la conséquence directe d'une augmentation des tarifs de transport (hors surcharge) de près de 70% compensée en partie par une baisse du tarif de surcharge de 40%. Les quantités, quant à elles, sont en légère diminution de 1,7%.

Note 03. Immobilisations incorporelles et corporelles (en k€)**1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles totalisent 126,8 M€ en 30 juin 2025 contre 115 M€ au début de l'année. La variation résulte, d'une part, des acquisitions de la période pour 17,5 M€, qui sont principalement relatives au projet des compteurs communicants et au système de communication (SM stratégique), au projet global de réseaux « intelligent » (SG ADMS) ou encore à l'upgrade de notre ERP (projet NEO). D'autre part, elle s'explique par les amortissements de la période, qui ont totalisé 5,7 M€.

	30/06/2025	31/12/2024
Coût d'acquisition	191.808	174.334
Amortissements et réductions de valeur cumulés	(65.050)	(59.358)
Immobilisations incorporelles	126.758	114.976

2. Immobilisations corporelles

Au 30 juin 2025, les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	30/06/2025	31/12/2024
Coût d'acquisition (hors contrats de locations)	7.900.239	7.690.509
Amortissements et réductions de valeur cumulés	(3.476.567)	(3.388.474)
Immobilisations corporelles en propriété	4.423.672	4.302.035
<i>Terrains et bâtiments</i>	130.142	131.039
<i>Réseau de distribution</i>	4.249.552	4.132.167
<i>Équipements</i>	43.408	38.242
<i>Autres</i>	571	587
Sous-total	4.423.673	4.302.035
Droit d'utilisation	36.165	32.787
Amortissements et réductions de valeur cumulés	(21.014)	(19.006)
Immobilisations corporelles : droit d'utilisation	15.142	13.781
<i>Bâtiments</i>	2.149	2.306
<i>Fibres optiques</i>	4.669	4.994
<i>Véhicules</i>	8.334	6.481
Sous-total	15.152	13.781
Total des immobilisations corporelles	4.438.824	4.315.816

A. Immobilisations corporelles en propriété

Les valeurs d'acquisition ainsi que les amortissements et les pertes de valeur des immobilisations corporelles acquises (hors droits d'utilisation liés aux contrats de locations) se présentent comme suit :

Coût		Terrains et bâtiments	Réseau de distribution	Équipements	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	01/24	187.540	7.176.420	190.770	1.770	7.556.500
Acquisitions		1.335	316.449	12.807	—	330.592
Cessions / désaffectations		(595)	(47.289)	(2.063)	—	(49.946)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente		(8)	229	—	—	221
Subvention publique reçue			(146.858)			(146.858)
Solde à l'ouverture de l'exercice	01/25	188.272	7.298.951	201.514	1.770	7.690.509
Acquisitions		629	208.815	10.118	—	219.562
Cessions / désaffectations		—	(9.293)	(537)	—	(9.831)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente		—	—	—	—	—
Subvention publique reçue		—	—	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	06/25	188.901	7.498.473	211.095	1.770	7.900.240

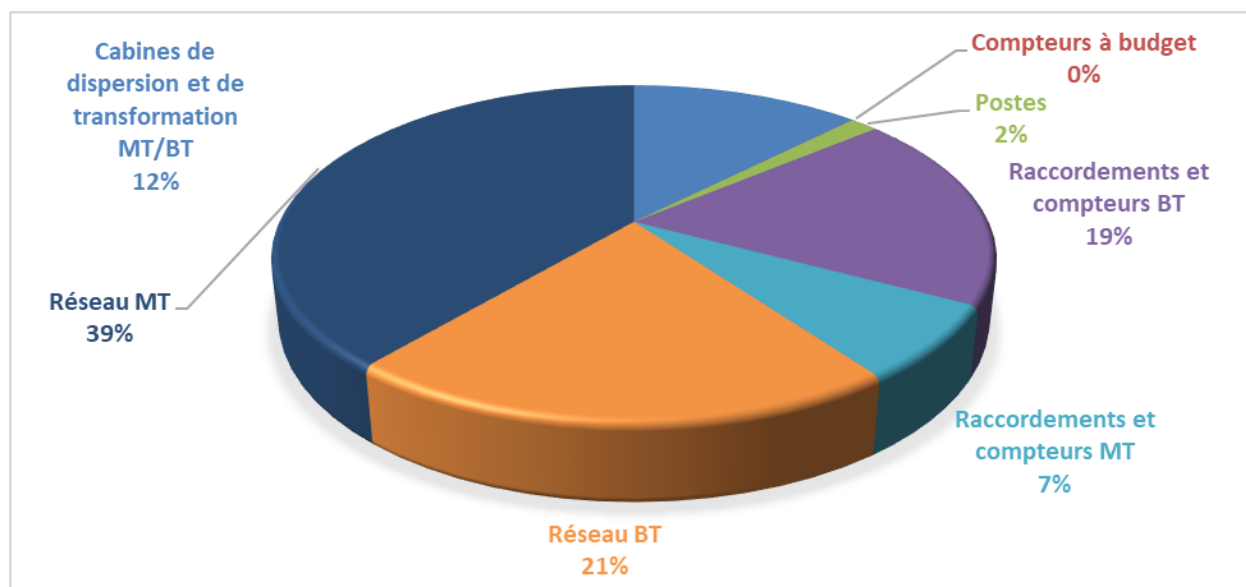
Amortissements et réductions de valeur cumulées

		Terrains et bâtiments	Réseau de distribution	Équipements	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	01/24	(54.513)	(3.034.407)	(156.498)	(1.152)	(3.246.570)
Charges de dépréciation		(3.052)	(179.565)	(8.808)	(31)	(191.456)
Cessions / désaffectations		331	47.289	2.033	—	49.653
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente		—	(212)	—	—	(212)
Subvention publique reçue			111			111
Solde à l'ouverture de l'exercice	01/25	(57.234)	(3.166.784)	(163.273)	(1.183)	(3.388.474)
Charges de dépréciation		(1.526)	(92.152)	(4.951)	(16)	(98.645)
Cessions / désaffectations		—	9.293	536	—	9.829
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente		—	—	—	—	—
Subvention publique reçue			721			721
Solde à la clôture de l'exercice	06/25	(58.759)	(3.248.922)	(167.687)	(1.199)	(3.476.568)
Comptabilisé au coût historique		130.142	4.249.551	43.408	571	4.423.672

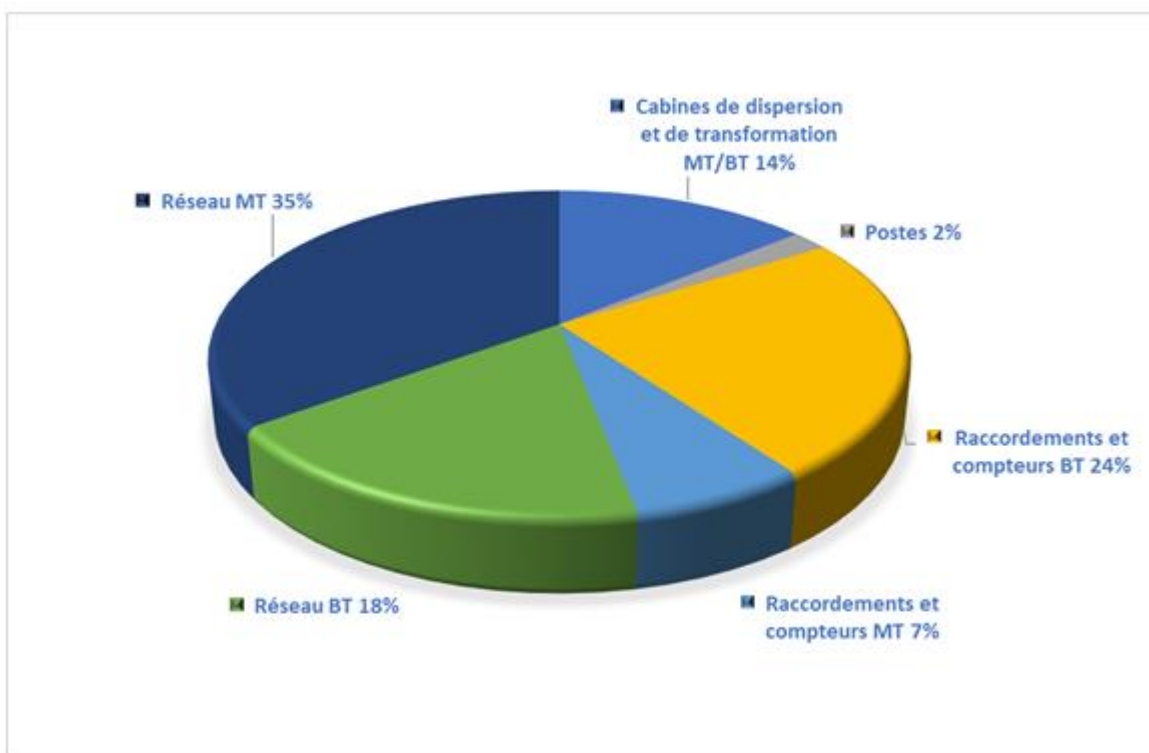
Les investissements, aussi bien ceux du premier semestre de 2025 que de 2024, sont principalement liés à notre réseau de distribution gaz et électricité pour un montant de 130 M€ (110 M€ en juin 2024), et se détaillent comme suit :

- En électricité : d'investissements de remplacement d'équipements et d'extensions de réseaux et d'installations de nouvelles cabines pour un montant total de 90 M€ (66 M€ à fin juin 2024)

Premier semestre 2025

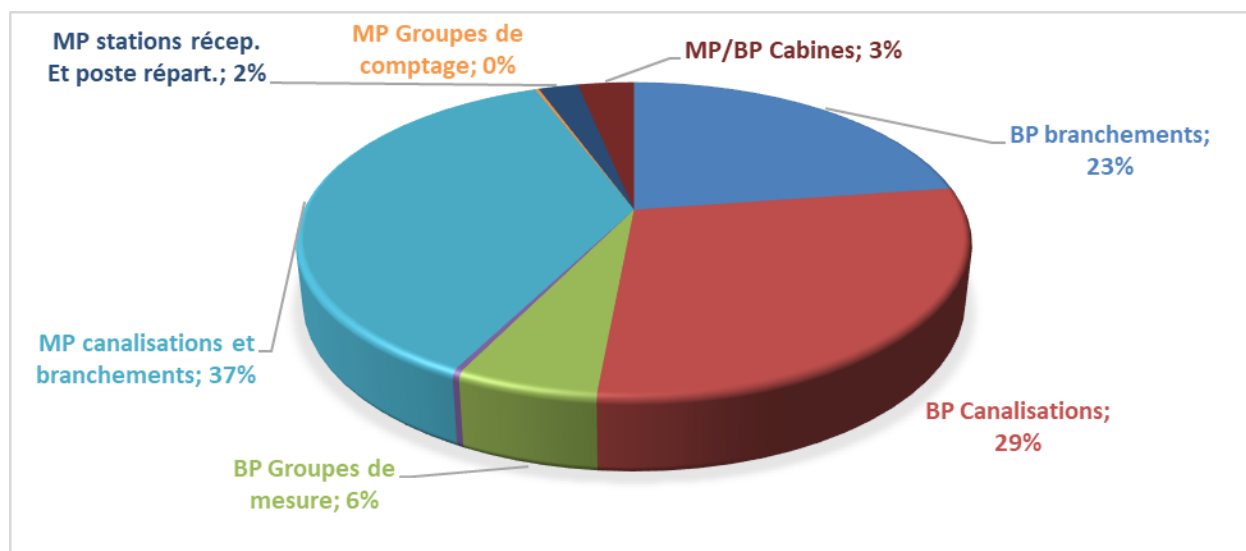


Premier semestre 2024

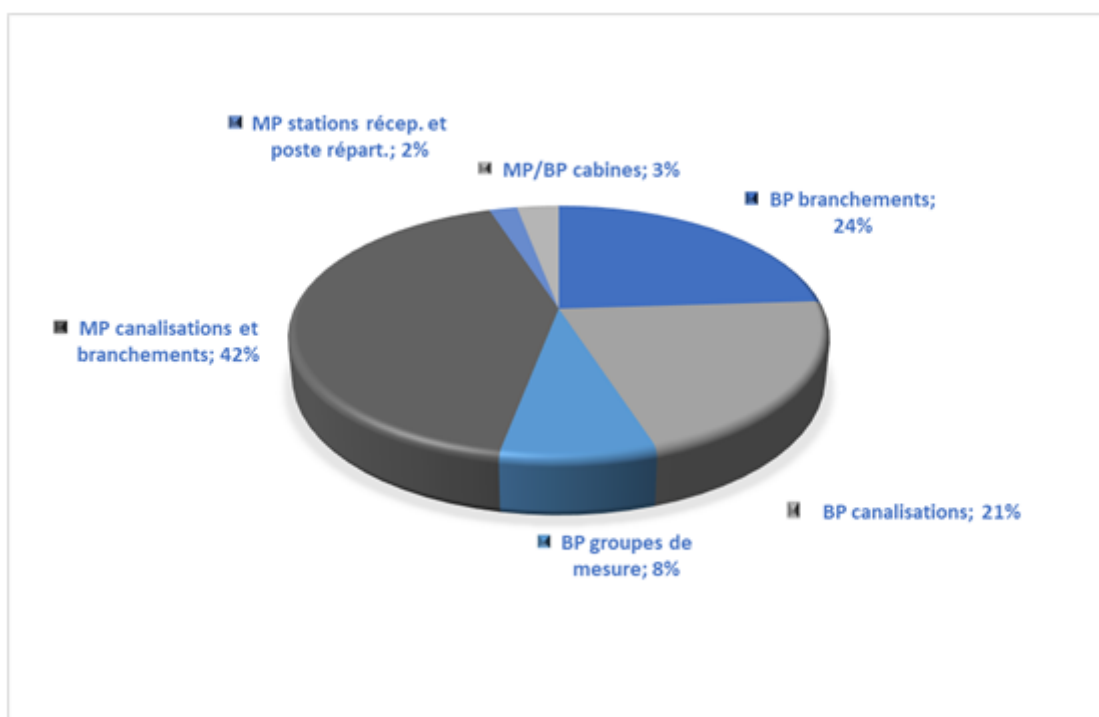


- En gaz : de travaux d'assainissement du réseau et d'extensions du réseau existant pour un montant total de 43 M€ (43 M€ à fin juin 2024).

Premier semestre 2025



Premier semestre 2024



Pour rappel, en 2024, ORES Assets a bénéficié de subsides en capital pour un montant total de 146,9 M€, octroyés dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et, en partie, par des fonds européens (REPowerEU), afin de financer des investissements liés à l'efficacité énergétique du réseau, à l'accueil des productions renouvelables et à la maîtrise des coûts de la transition énergétique. À la clôture de l'exercice 2024, et en l'absence de précisions suffisantes sur les modalités d'affectation, ces subsides avaient été entièrement attribués aux investissements réalisés dans le placement de compteurs communicants.

En 2025, à la lumière des clarifications apportées par les arrêtés du Gouvernement wallon publiés en 2024, l'affectation des subsides a été revue pour inclure également des investissements dans le renforcement du réseau moyenne et basse tension, ainsi que des travaux sur le réseau gaz en lien avec l'intégration du biométhane. Cette révision constitue un changement d'estimation comptable. Elle a permis de considérer comme subsidiés certains investissements réalisés en 2024 pour un montant de 17,1 M€, sans impact significatif sur le résultat semestriel 2025 (impact de 171 k€).

B. Immobilisations corporelles : droits d'utilisation

Les droits d'utilisation liés à des immobilisations corporelles découlent de contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location. Au 30 juin 2025, le détail des droits d'utilisation se présente comme suit :

Coût

		Bâtiments	Fibres optiques	Véhicules	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2024	7.255	7.759	11.806	26.820
Acquisitions / exercice d'options		1.063	1.406	3.498	5.967
Résiliation de contrats/exercice d'options		—	—	—	—
Solde à l'ouverture de l'exercice	2025	8.318	9.165	15.304	32.787
Acquisitions / exercice d'options		263	—	3.115	3.378
Résiliation de contrats/exercice d'options		—	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	2025	8.581	9.165	18.419	36.165

Amortissements et réductions de valeur cumulées

		Bâtiments	Fibres optiques	Véhicules	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2024	(5.376)	(3.517)	(6.783)	(15.676)
Charges d'amortissement		(636)	(654)	(2.040)	(3.330)
Cessions / désaffectations		—	—	—	—
Solde à l'ouverture de l'exercice	2025	(6.012)	(4.171)	(8.823)	(19.006)
Charges d'amortissement		(420)	(325)	(1.263)	(2.008)
Cessions / désaffectations		—	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	2025	(6.432)	(4.496)	(10.086)	(21.014)

L'amortissement des droits d'utilisation d'actifs est réalisé sur la plus faible période, soit la durée du contrat, soit la durée de vie économique de l'actif en location.

Dans sa grande majorité, la variation de la période s'explique, d'une part, par la location de nouveaux véhicules (ainsi que la mise à jour des contrats de location en cours) et, d'autre part, par les amortissements de la période.

Note 04. Créances commerciales, autres créances et actifs d'impôts courants (en k€)

	Non courant		Courant	
	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.737	3.790	3.790	3.073
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(5)	—	493	952
	2.732	3.790	4.283	4.025
Autres créances				
Dividende intérimaire	—	—	—	65.040
TVA	—	—	79	35
Obligations de service public (OSP)	6.829	6.697	—	—
Autres	8.585	8.585	7.997	9.022
Réductions de valeur sur autres créances	—	—	(417)	(560)
Subsides à recevoir des pouvoirs publics	51.726	83.984	50.638	18.380
	67.140	99.266	58.297	91.917
	69.872	103.056	62.580	95.942
Créances commerciales				
Distribution	—	—	119.379	85.635
Actifs / passifs de contrats (Distribution)	—	—	(32.359)	(39.746)
	—	—	87.020	45.889
Obligations de service public (OSP)	—	—	58.592	71.916
Passifs de contrats (OSP)	—	—	(29.205)	(29.980)
	—	—	29.387	41.936
Passifs de contrats de construction	—	—	(56.751)	(53.943)
Autres	—	—	30.221	34.006
Réductions de valeur sur créances commerciales	—	—	(26.400)	(29.673)
	—	—	63.477	38.215
Actifs d'impôts courants	—	—	6.194	1.788
	—	—	6.194	1.788
	69.872	103.056	132.251	135.945

Les autres actifs financiers non courants comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont constitués d'instruments dérivés (cap de taux d'intérêt) qui ne sont pas désignés en tant qu'instruments de couverture. La variation négative de la juste valeur s'explique par la diminution des taux de marché par rapport au début de l'année et par un recul de la volatilité implicite.

Les autres créances non courantes se composent en grande partie de la créance détenue envers la Région wallonne et relative au solde du subside à recevoir pour un montant de 102,3 M€, inchangé par rapport à fin 2024, dont 51,7 M€ en autres créances non courantes et 50,6 M€ en autres créances courantes. Cette répartition entre le long et court terme est une estimation sur la base d'une projection des investissements subsidiés à réaliser dans les futures années.

Au niveau des créances commerciales, l'augmentation (+25,2 M€) est en grande partie liée aux créances relatives à la distribution, plus élevées de 41,1 M€ par rapport à fin 2024. Elle s'explique entre autres par la hausse des tarifs de distribution (voir la note 01-A à ce sujet) et des volumes. Cette hausse est partiellement compensée par les créances relatives aux OSP en baisse de 12,5 M€, provenant en partie d'une baisse du tarif social (voir la note 01-A à ce sujet), notamment en électricité.

Les actifs d'impôts courants, en hausse à fin juin 2024 (+4,4 M€), sont principalement constitués des versements anticipés à l'impôt des sociétés effectués durant le 1^{er} semestre 2025, supérieurs à la charge d'impôts calculée au 30/06/2025.

Enfin, concernant les autres créances courantes, la diminution importante (-33,6 M€) s'explique, d'une part, par l'approbation des dividendes par l'Assemblée générale de juin 2025, y compris les dividendes intérimaires payés et comptabilisés en créances en 2024 (65 M€). Et d'autre part, par le reclassement, à court terme, d'une partie du subside à recevoir de la Région wallonne (voir ci-dessus).

La juste valeur des créances commerciales et autres créances est présumée égale à leur valeur comptable.

Actifs financiers et autres créances qui ne sont pas dépréciés

	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
Non dû	44.355	11.050	129.609	190.907
	44.355	11.050	129.609	190.907

Mouvements dans la provision liée aux réductions de valeur

	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
Au 1 ^{er} janvier	29.673	28.301	560	591
Réductions de valeur comptabilisées	4.877	10.749	26	139
Reprises de réductions de valeur	(8.151)	(9.377)	(169)	(169)
Solde à la clôture de l'exercice	26.399	29.673	417	560

Provisions pour réductions de valeur

	30/06/2025	31/12/2024
Etat de la situation financière	(26.817)	(30.233)
Etat du résultat global	(64)	(11.133)

Actifs financiers et autres créances qui sont dépréciés

	Balance 30/06/2025 Base réduction valeur	Taux moyen de pertes de crédit attendues	Perte attendue
Jusqu'à 90 jours	5.055	25 %	1.273
Entre 91 et 180 jours	6.417	38 %	2.461
Entre 181 et 270 jours	4.926	44 %	2.178
Entre 271 et 360 jours	3.968	47 %	1.879
Entre 361 et 720 jours	13.181	52 %	6.872
Supérieur à 720 jours	14.414	84 %	12.154
	47.961		26.817

Actifs financiers et autres créances qui sont dépréciés

	Balance 31/12/2024 Base réduction Valeur	Taux moyen de pertes de crédit attendues	Perte attendue
Jusqu'à 90 jours	11.536	16 %	1.796
Entre 91 et 180 jours	6.530	37 %	2.406
Entre 181 et 270 jours	7.032	42 %	2.981
Entre 271 et 360 jours	4.923	51 %	2.521
Entre 361 et 720 jours	13.293	54 %	7.189
Supérieur à 720 jours	16.148	83 %	13.341
	59.462		30.234

Note 05. Emprunts et charges financières (en k€)

		Valeur comptable	
		30/06/2025	31/12/2024
Non garantis - Non courant			
Prêts bancaires		1.706.176	1.759.176
Emprunts obligataires		629.129	379.106
	<i>Coté (non réglementé)</i>	529.129	279.106
	<i>Placement privé</i>	100.000	100.000
Autres		4.127	4.127
		2.339.432	2.142.409
Non garantis - Courant			
Prêts bancaires		244.641	322.655
Emprunts obligataires		7.665	6.937
Autres		615	615
		244.641	330.207
Total des dettes financières		2.592.353	2.472.616
<i>Parmi lesquelles : courantes</i>		252.921	330.207
<i>Parmi lesquelles : non courantes</i>		2.339.432	2.142.409

L'augmentation des dettes financières de 119,7 M€ s'explique premièrement par le fait que le Groupe a conclu, en avril 2025, une opération de financement obligataire (sous forme de placement privé) sur le marché américain, de 250 M€, avec des investisseurs institutionnels américains et un canadien. Deuxièmement, le Groupe a remboursé le crédit pont de 130 M€ contracté fin 2024. Ces nouveaux emprunts servent entre autres à financer les nombreux investissements réalisés par le Groupe (voir à ce sujet la note 03).

Depuis fin 2022, les taux d'intérêts ont significativement augmenté, impactant défavorablement les conditions de financement pour ORES en fin d'année. En outre, l'expiration de contrats de couverture de taux expose davantage ORES à la volatilité des taux de marché, expliquant ainsi l'augmentation des charges financières au cours de cette période.

Notons également qu'aucun nouvel instrument financier dérivé n'a été contracté au cours du premier semestre 2025.

Note 06. Autres dettes, autres passifs (en k€)

	Valeur comptable	
	30/06/2025	31/12/2024
Sécurité sociale et autres taxes	30.036	29.967
Avantages au personnel à court terme et provisions liées	49.553	52.918
Charges à payer	3.534	28
Produits reportés	249	30
Obligations locatives	16.907	14.931
Autres	47.793	51.210
	148.070	149.085
<i>Parmi lesquels : non courant</i>	15.332	13.551
<i>Parmi lesquels : courant</i>	132.739	135.534

Pour une explication plus détaillée des provisions pour pensions et des avantages au personnel à court terme qui font également partie intégrante de cette rubrique, voir la note 8. Pour une explication plus détaillée des instruments dérivés, voir la note 10.

Note 07. Dettes commerciales

La variation des dettes commerciales entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 provient en partie du solde des factures à payer et à recevoir pour l'achat d'énergie (OSP et pertes) en nette baisse suite à des prix de marché plus faibles qu'en 2024.

Note 08. Avantages au personnel (en k€)

État de la situation financière

	30/06/2025	31/12/2024
Non courant		
Avantages liés aux pensions - Régimes financés	(207.562)	(216.682)
Avantages liés aux pensions - Régimes non financés	2.401	2.403
Autres avantages postérieurs à l'emploi	67.383	70.155
Autres avantages à long terme	37.513	35.452
	(100.265)	(108.672)
Effet du plafond de l'actif	186.077	188.430
	85.812	79.758
Courant		
Rémunérations et primes	49.553	52.918
	49.553	52.918
	135.365	132.676

Une description des avantages au personnel figure dans les méthodes comptables des Comptes consolidés IFRS ORES Assets 2024 (voir point 3.A.11). Une description des plans de pension figure dans la note 20 des Comptes consolidés IFRS ORES Assets 2024.

Au niveau du compte de résultat, les frais de personnel sont évalués à 97,3 M€, en légère hausse par rapport à juin 2024 de 1.8 M€ (juin 2024 : 95,5 M€).

L'évolution des provisions non courantes se présente comme suit :

Évolution du passif au titre des prestations définies

	30/06/2025	31/12/2024
Passif net	79.759	78.920
Coût des services rendus	994	856
Charge d'intérêt nette découlant de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs des régimes	3.305	1.952
(Gains) / pertes actuariels découlant des obligations au titre des prestations définies	1.754	(1.969)
Passif net en fin de période	85.812	79.759

L'augmentation des taux d'actualisation en juin 2025 (base de calcul du coût des services rendus ainsi que des intérêts nets sur les obligations de pension sur la période suivante) a engendré une augmentation des charges nettes d'intérêts au premier semestre de 2025.

Quant aux pertes actuarielles de la période, elles résultent en grande partie de l'effet net du changement des hypothèses actuarielles à la fin du premier semestre de 2025 (augmentation des taux d'actualisation) compensé par un rendement plus faible qu'attendu sur nos fonds de pension.

Au 30 juin 2025, les principales hypothèses actuarielles se présentent comme suit :

Principales hypothèses actuarielles utilisées : pour ORES	30/06/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation sur les plans liés aux anciens statuts	3,13 %	3,17 %
Taux d'actualisation sur les plans liés aux nouveaux statuts	3,71 %	3,40 %
Taux d'actualisation sur les avantages tarifaires et soins de santé	2,82 %	2,93 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rotation des anciens statuts	1,00 %	1,00 %
Taux de rotation des nouveaux statuts	1,50 %	1,50 %
Augmentation attendue des coûts médicaux (hors l'inflation)	1,00 %	1,00 %
Augmentation du coût moyen relatif aux réductions tarifaires	2,00 %	2,00 %

Principales hypothèses actuarielles utilisées : pour Connexio	30/06/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation sur les plans de pensions	3,78 %	3,40 %
Taux attendu d'augmentation des salaires - nouvelles conditions (hors inflation)	0,98% - 1,41%	0,98% - 1,41%
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rotation	5,00 %	5,00 %

Note 09. Impôts sur le résultat (en k€)

1. Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultats :

	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt exigible pour l'exercice	20.420	22.171
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt exigible de périodes antérieures	7	—
Taxes relatives aux intérêts perçus	2	39
Charge (produit) d'impôt courant	20.429	22.209
Charge (produit) d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporelles	(5.007)	(2.387)
Charge (produit) d'impôt différé	(5.007)	(2.387)
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat	15.415	19.823

2. Charge d'impôts comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :

	30/06/2025	30/06/2024
Charge (produit) d'impôt différé sur la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(113)	(176)
Charge (produit) d'impôt différé sur les régimes à prestations définies	(439)	499
Charge (produit) d'impôt différé liée à la sortie de la commune au transfert de l'activité de distribution électricité de Couvin	—	(609)
	(552)	(286)
Total de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(552)	(286)

Pour rappel, les différences temporelles sur des actifs ou passifs dont les mouvements sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ont également été enregistrées dans cette rubrique.

C'est notamment le cas des écarts actuariels défavorables de juin 2025, impliquant la comptabilisation d'un produit d'impôt différé.

Note 10. Instruments financiers (en k€)

30/06/2025				
	Catégorie	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers				
Caps de taux d'intérêt	2	2.723	2.723	Niveau 2
Swaps de taux d'intérêt	3	489	489	Niveau 2
Créances commerciales	1	63.477	63.477	Niveau 2
Instruments de capitaux propres non cotés	1	17	17	Niveau 3
Autres créances	1	58.265	58.265	Niveau 2
Autres actifs financiers	2	1.307	1.307	Niveau 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
- Dépôts à terme et comptes courants	1	87.979	87.979	Niveau 2
- SICAV monétaires	2	1.307	1.307	Niveau 1
Total actifs financiers		215.564	215.564	
Passifs financiers				
Non garantis - Non courant	1	2.339.432	2.473.955	Niveau 2
Non Garantis - Courant	1	252.921	252.921	Niveau 2
Dettes commerciales	1	177.154	177.154	Niveau 2
Autres dettes	1	120.837	120.837	Niveau 2
Total passifs financiers		2.890.344	3.024.867	

31/12/2024				
	Catégorie	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers				
Caps de taux d'intérêt	2	3.783	3.783	Niveau 2
Swaps de taux d'intérêt	3	952	952	Niveau 2
Créances commerciales	1	38.215	38.215	Niveau 2
Instruments de capitaux propres non cotés	1	17	17	Niveau 2
Autres créances	1	91.917	91.917	Niveau 2
Autres actifs financiers	2	3.645	3.645	Niveau 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
- Dépôts à terme et comptes courants	1	68.865	68.865	Niveau 2
Total actifs financiers		207.394	207.394	
Passifs financiers				
Non garantis - Non courant	1	2.142.409	2.210.620	Niveau 2
Non Garantis - Courant	1	330.207	330.207	Niveau 2
Dettes commerciales	1	187.118	187.118	Niveau 2
Autres dettes	1	128.651	128.651	Niveau 2
Total passifs financiers		2.788.385	2.856.596	

Catégorie des instruments financiers :

1. Actifs financiers ou passifs financiers au coût amorti
2. Actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats
3. Actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (dans le cas présent, du fait de l'application de la comptabilité de couverture).

La hiérarchie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers par technique d'évaluation est la suivante :

- Niveau 1 - prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 - données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 - données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrées non observables).

Note 11. Gestion des risques

Les risques et incertitudes du groupe ORES figurant dans le rapport annuel 2024, dans la partie « E. Rapport sur les risques et incertitudes » n'ont connu aucune évolution significative au cours du 1^{er} semestre 2025. ORES suit leur évolution et prend les mesures adéquates nécessaires.

Note 12. Événements subséquents

Aucun événement significatif pouvant impacter les comptes financiers n'a eu lieu depuis le 30 juin 2025. Cependant, certaines évolutions en cours méritent d'être soulignées dans les perspectives du Groupe, car elles pourraient avoir un impact futur.

- D'une part, les discussions avec Elia concernant les capacités disponibles pour de nouveaux projets et usages rencontrent des difficultés. Celles-ci pourraient aboutir à l'élaboration d'un nouveau plan d'investissements (capex) spécifique ;
- D'autre part, ORES Assets a été cité en justice par un fournisseur d'énergie dans le cadre d'un différend portant sur des prestations relatives aux exercices 2023 et 2024 ;
- Enfin, les négociations sont bien avancées sur les dossiers de changement de GRD pour Brunehaut, Namur et Gesves permettant pour le 01.01.2026 de concrétiser les décisions du Gouvernement quant aux gestionnaires de réseau actifs sur ces territoires.

3. RAPPORT DU REVISEUR INDEPENDANT

Tél.: +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucumont 51
B-4651 Battice

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire sous le référentiel comptable IFRS pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire ci jointe, comprenant la situation financière consolidée de ORES ASSETS SC, l'état consolidé du résultat global, le tableau des flux de trésorerie et l'état des variations des capitaux propres y afférents pour la période de six mois clôturée à cette date sous le référentiel comptable IFRS, ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire sous le référentiel comptable IFRS sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Battice, 17 octobre 2025

Christophe Colson
(Signature)

Signé numériquement par
Christophe Colson (Signature)
DN : cn=Christophe Colson
(Signature), c=BE
Raison : j'approuve ce
document
Date : 2025.10.17 08:37:07
+02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christophe COLSON*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, a private limited liability company under Belgian law, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.